

Partenariat et réseau du SAFEP

Le SAFEP est en lien avec le secteur sanitaire (hospitalier, libéraux, réseaux de la santé), le secteur social, le secteur médico-social, le secteur de la petite enfance. La MDA occupe une place particulière dans le partenariat (nécessité d'avoir une notification pour les parents et le service). Aujourd'hui les accords passés avec la MDA permettent une réactivité et offrent l'opportunité quasi « d'accès direct ».

Selon les partenaires, les collaborations font l'objet de conventions (CAMSP*, services hospitaliers, libéraux) permettant de définir les conditions et les modalités du partenariat, en termes d'activités et de missions de chacun.

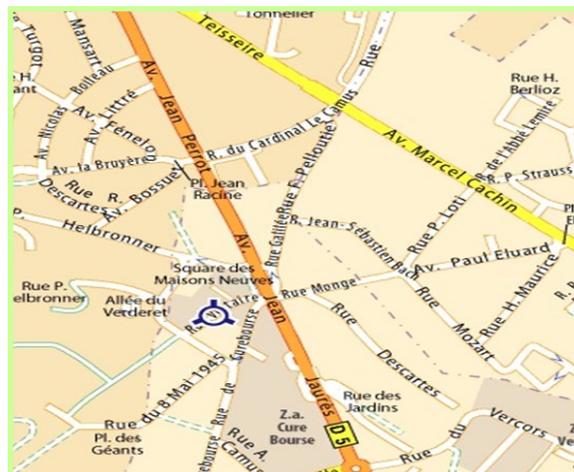
Lors des vacances scolaires, les parents peuvent être orientés à leur demande vers des partenaires pour des modalités d'accompagnement sur cette période.

Le SAFEP s'inscrit dans le réseau régional de la petite enfance pour déficients visuels qui réunit les SAFEP DV de Rhône Alpes et le CAMSP DV régional situé à Villeurbanne.

*Centre d'action médico-sociale précoce

INFORMATIONS PRATIQUES

EYBENS



4 rue Voltaire 38320 EYBENS

Tél : 04 76 03 11 79

Fax : 04 76 03 27 81

Courriel : saaais-safep38@wanadoo.fr

Ouverture du service sur les périodes scolaires

Jours et heures d'ouverture du secrétariat

Du lundi au jeudi de

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Proche de vous en Isère...



SAFEP 38

VI-10-14

Service d'Accompagnement Familiale et
d'Education Précoce
pour les enfants malvoyants et aveugles
de 0 à 3 ans.

Le SAFEP agit pour le développement
précoce du très jeune enfant aveugle ou
malvoyant, en tenant compte des
troubles associés.



VOTRE CONTACT :



Le service s'adresse aux enfants de la naissance à 3 ans déficients visuels avec ou sans troubles associés et dispose de 5 places. Le SAAAIS en dispose de 45 pour les enfants de 4 à 20 ans. Agréé en 2005 par le Préfet de Région et financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le SAFEP 38 est placé sous la responsabilité juridique et morale de :

L'Association des PEP Sud Rhône Alpes

34 rue Gustave EIFFEL

26 000 VALENCE

Tél : 04 75 41 21 88

<http://www.lespeprhonealpes.org/>

L'orientation vers le SAFEP peut être sollicitée par : les parents, la PMI*, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé. Suite à l'**ORIENTATION** réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), l'**ADMISSION** est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Encadrée par l'équipe de direction

- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Psychologue
- Assistante sociale
- Psychomotricienne
- Educatrice jeune enfant

L'ergothérapeute et l'enseignant spécialisé interviennent à des moments clés de l'accompagnement : aménagement adapté de l'espace du tout petit enfant, préparation au passage à l'école maternelle...

* Protection maternelle infantile

UN ACCOMPAGNEMENT PRECOCE

La recherche de sensations puis d'informations provenant des différents canaux sensoriels est à solliciter très tôt par le milieu familial. Le SAFEP soutient les parents par un accompagnement précoce spécialisé de leur enfant pour favoriser un développement global .

Pour le tout-petit déficient visuel, la stimulation précoce est très importante. L'accompagnement par des professionnels doit être engagé le plus tôt possible pour éviter tout retard de développement ou d'apprentissage.

Les professionnels ont pour objectif de donner à l'enfant tous les moyens de se développer harmonieusement et de répondre aux interrogations des parents.

L'équipe du SAFEP est disponible pour adapter le projet de l'enfant à ses besoins, son rythme et aux attentes de la famille. Il intervient sur les lieux de vie de l'enfant, de sa famille ou au sein des locaux du SAFEP.



DES MISSIONS

Un projet d'accompagnement individuel (PIA) est co-construit et ajusté régulièrement avec les parents visant à répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et à valoriser ses potentialités.

Les moyens de réponse adaptés au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant se mettent en place avec la famille. **Les professionnels du SAFEP œuvrent dans le respect de la confidentialité des informations.**

DES ACTIONS

Dans un accompagnement global de l'enfant, les professionnels mutualisent leurs connaissances et privilégient le travail par binômes.

- ♦ Aide à l'appropriation de la situation de handicap et à l'ouverture des droits
- ♦ Intervention à domicile pour proposer des activités d'éveil et de développement sensoriel
- ♦ Séances de psychomotricité
- ♦ Evaluation fonctionnelle de la vision et rééducation orthoptique si nécessaire
- ♦ Sensibilisation, conseil et appui auprès des professionnels de la petite enfance : crèche, halte garderie, maison enfant-parents, école maternelle, CAMSP, PMI...
- ♦ Groupes d'activité avec d'autres enfants déficients visuels : partage de temps ludique et rééducatif
- ♦ Temps d'échange organisés en direction des parents : lors du « goûter SAFEP », des bilans professionnels et de la rencontre avec la direction pour l'évolution du PIA.